

AVIS PUBLIC



ALINÉATIONS DE BIENS D'UNE VALEUR SUPÉRIEURE À 10 000 \$

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ À TOUS LES CONTRIBUABLES PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Conformément à l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville a aliéné les biens suivants ayant une valeur supérieure à 10 000 \$ autrement que par enchère ou soumission publique, à savoir :

- Vente d'un camion autopompe (véhicule 203) à la Municipalité de Dupuy pour la somme de 30 000 \$ (taxes en sus), tel qu'autorisé par la résolution 2024-10-340;
- Vente d'un camion incendie (véhicule 202) à Hélie Camions Incendie inc. pour la somme de 33 657 \$ (taxes en sus), tel qu'autorisé par la résolution 2024-11-383;
- Vente d'un camion incendie (véhicule 806) à la Ville de Neuville pour la somme de 50 500 \$ (taxes en sus), tel qu'autorisé par la résolution 2025-01-010.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 18 février 2025.

Louis-André Garceau

Me Louis-André Garceau, greffier
Directeur du service des affaires juridiques et du greffe